CONTRÔLE TECHNIQUE VOLONTAIRE



N° DU PROCÈS-VERBAL (3) DATE DU CONTRÔLE NATURE DU CONTRÔLE 24/10/2025 25036616 Volontaire total (6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ (7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE Défavorable pour défaillances critiques Groupe(s) de points contrôlés : Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié (8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ Non concerné par un contrôle technique volontaire Défaillance(s) critique(s) 5.2.3.e.3. PNEUMATIQUES: La profondeur des sculptures n'est pas conforme aux exigences, AVG, AVD, NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE Non concerné par un contrôle technique volontaire Défaillance(s) majeure(s) 4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT): L'orientation d'un feu de croisement IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE n'est pas dans les limites prescrites par les exigences, AVD,AVG. 8.2.12.b.2. EMISSIONS GAZEUSES: Les émissions gazeuses dépassent les niveaux N° D'AGRÉMENT : S013S227 réglementaires, en l'absence de valeur constructeur 191 RAISON SOCIALE: MARIGNANE AUTO BILAN Défaillance(s) mineure(s) 4.5.2.a.1. REGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale (3) COORDONNÉES : d'un feu de brouillard avant, AVG,AVD. Tel.: 0442888800 5.2.3.h.1. PNEUMATIQUES : Le système de contrôle de la pression des pneumatiques Espace Carthage fonctionne mal ou le pneumatique est manifestement sous-gonflé, AVG, AVD, ARD, ARG. 13700 MARIGNANE (9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR Nº D'AGRÉMENT: 013S1572 SIGNATURE : IDENTIFICATION DU VÉHICULE Date de 1^{ère} mise en circulation (2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation 23/01/2023 GL-311-TN (F) 23/01/2023 Désignation commerciale Manque TOYOTA C-HR TOYOTA (1) Nº dans la série du type (VIN) (5) Carégorie internationale Genre VP NMTK33BX90R232572 Type/CNIT Énergie M10JT0VP063595 EH

Document(s) présenté(s)

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ 53120

de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux

dispositions du code de la route et des textes pris pour son

application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié).

- Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des

informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le

présent procès-verbal.

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

MENTIONS LÉGALES	A	AVANT		ARRIERE		
		G	D	G	D	
- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du	Ripage (-8 à + 8m/km):	-3.6	m/Km			
18 juin 1991 modifié.	Dissymétrie suspension (≤30%):	2%		6%		
- Les valeurs limites prises en compte correspondent aux	Forces verticales :	912daN		580daN		
valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise	Frein de service :					
en circulation, caractéristiques techniques).	Forces de freinage :	311daN	297daN	177daN	174daN	
- En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées	Déséquilibre (<20%):	5%			2%	
dans votre centre de contrôle technique.	Forces de freinage (efficacité) :	311daN	297daN	177daN	174daN	
- Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son	Taux d'efficacité (≥ 58%):	64%				
12. 1 1 1/11 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Fort do state on the Town Hottle					

propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état | Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 21%

Emissions à l'échappement :

CO ralenti ($\leq 0.3\%$): 1.14% CO ralenti accéléré ($\leq 0.2\%$): 0.06% Lambda (0.97 à 1.03) : 1.023

Feux de croisement (-2,5% à -0,5%) -3.6% -2.6%
Feux de brouillard avant(-3,5% a -1,0%) -4.0% -4.0%